

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2017

Date convocation : 17 OCTOBRE 2017

Date affichage : 30 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt-cinq octobre à 20 h 30, le conseil municipal de Chaussoy-Épagny-Hainneville s'est réuni sous la présidence de Monsieur Germain MONTAIGNE, Maire.

PRÉSENTS : Mrs MONTAIGNE Germain, OPSOMER Denis, PIQUET Frédéric, LEGRAND Serge, BOURGEOIS Paul-Emile, DUEZ Franck, CAZIN Grégory, LEJEUNE Jean-Claude, CHARLOT Vincent, Mmes ROUSSEL Régine, MONTAIGNE Céline TOUSSAINT Sophie, DENEUX Marie-France

ABSENT : FOURNIER Clément

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme VERMEULEN Hélène

Approbation du PV du conseil municipal du 23 mai 2017

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé sans remarque.

ORDRE DU JOUR :

- Démission de Monsieur SELLIER Hubert, Adjoint au maire
- Réfection des trottoirs
- Demande par la préfecture de l'avis du conseil pour exploiter un parc éolien comprenant six aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire des communes d'ESSERTAUX et d'ORESMAUX
- Appel aux dons à l'attention des maires de la Somme au profit de la commune de LAUCOURT
- Agenda accessibilité
- Enquête publique PLUI
- Octroi des primes de fin d'année pour le personnel
- Questions diverses

Démission de Monsieur SELLIER Hubert, Adjoint au maire

Par lettre en date du 1^{er} juillet 2017 envoyée à la préfecture et à la mairie, Monsieur SELLIER Hubert, quatrième adjoint au maire, a fait part de sa décision de démissionner de ses fonctions d'adjoint au maire de notre commune, en renonçant également à son mandat de conseiller municipal.

Il appartient au conseil municipal d'élire ou non, un nouvel adjoint et de faire parvenir sa décision à la sous-préfecture de Montdidier. Le conseil municipal n'ayant pour le moment pas perdu le tiers de ses membres, puisque son effectif est de 14 sur 15, il n'y a pas lieu de le compléter.

Par ailleurs, Monsieur SELLIER étant président des commissions CIMETIÈRE et ENVIRONNEMENT, il y a lieu de le remplacer. Monsieur MONTAIGNE, décide de prendre à son tour la présidence de ses deux commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas remplacer Monsieur SELLIER Hubert au poste de 4^{ème} adjoint au maire.

Réfection des trottoirs

Des travaux de réfection des trottoirs ont eu lieu à CHAUSSOY et à ÉPAGNY pour un montant total de 16 159.07 €, dont 7 656.07 € pour les matériaux et 8 594.00 € pour la main d'œuvre.

Demande par la préfecture de l'avis du conseil pour exploiter un parc éolien comprenant six aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire des communes d'ESSERTAUX et d'ORESMAUX

La SAS ENERTRAG PLATEAU PICARD IV a présenté une demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien comprenant six aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire des communes d'ESSERTAUX et d'ORESMAUX.

En application du code de l'environnement, cette demande est soumise à enquête publique qui a eu lieu du jeudi 21 septembre au lundi 23 octobre 2017 inclus.

Cette demande d'autorisation est par ailleurs soumise pour avis au conseil. L'avis qui serait le cas échéant formulé, devra, pour être pris en considération, parvenir à la préfecture au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à 11 POUR et 2 ABSTENTIONS pour l'exploitation du parc éolien.

Appel aux dons à l'attention des maires de la Somme au profit de la commune de LAUCOURT

Monsieur Daniel DUBOIS, sénateur, appelle toutes les communes de la Somme qui le peuvent et qui ne l'auraient pas encore fait, d'effectuer un don auprès de la commune de LAUCOURT (Somme).

Dans un courrier datant du 11 septembre 2017, Monsieur DUBOIS nous alerte sur la situation de cette commune lourdement condamnée suite à un accident d'élagage survenu en 2009. L'un des bénévoles de la commune avait malheureusement trouvé la mort, tandis qu'un deuxième souffre aujourd'hui d'un important handicap.

La justice a reconnu la responsabilité de la commune de Laucourt qui a été condamnée, au total, à plus de 1.3 million d'euros de dommages et intérêts. Une nouvelle demande d'indemnisation est toujours en cours d'instruction, pour un total supplémentaire éventuel de 600 000.00 €.

La location de l'engin d'élagage n'ayant pas été déclarée à l'assurance de la commune, cette dernière refuse toute prise en charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à 12 POUR et 1 ABSTENTION l'octroi d'un don d'un montant de 500 € à la commune de Laucourt.

Agenda accessibilité

Monsieur le Maire fait part du courrier reçu par la préfecture concernant l'accessibilité des établissements recevant du public, demandant de fournir dans un délai de 6 mois maximum l'agenda d'accessibilité programmée sous peine d'amende.

Un rappel est fait sur l'étude déjà effectuée en 2013 par le cabinet Pyramide Conseils qui indique les travaux à effectuer pour que la commune soit aux normes.

Un rendez-vous est programmé le mardi 7 novembre 2017 à 10h30 avec la société STPA afin d'établir un devis et invite tous les conseillers disponibles de s'y associer.

Enquête publique PLUI

Par arrêté du 18/10/2017, le Président de la communauté de communes Avre-Luce-Noye a retiré l'arrêté du 6 octobre 2017 portant ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration du PLU Intercommunal du Val de Noye. Cette enquête publique initialement prévue du 25 octobre 2017 au 25 novembre 2017, sera reportée à des dates ultérieures.

En effet, le Préfet de la Somme a émis un avis défavorable compte tenu des principaux éléments suivants :

- la préservation des espaces agricoles et naturels par la densification et la mixité de l'habitat ne sont pas suffisamment pris en compte ;
- certaines zones à urbaniser (Chaussoy-Épagny et Sourdon) ne sont pas justifiées, d'autres sont trop importantes ;
- le schéma de gestion des eaux pluviales annexé au document doit être mieux pris en compte ;
- un développement de l'urbanisation est prévu immédiatement à Ailly-sur-Noye alors que la station d'épuration est en limite de capacité ;
- les prescriptions concernant l'éolien reprises dans l'orientation d'aménagement et programmation thématique et le règlement sont beaucoup trop restrictives sans réelles justifications ;
- la rédaction du règlement des zones A et N n'est pas conforme aux dispositions du code de l'urbanisme ;
- la compatibilité avec les dispositions du schéma de cohérence territoriale du grand amiénois n'est pas totalement assurée.

Par conséquent, Monsieur le Maire invite tous les membres du Conseil Municipal à prendre connaissance du dossier et demande à se réunir rapidement pour proposer de nouvelles solutions.

Octroi des primes de fin d'année pour le personnel

Monsieur le Maire propose de reconduire l'octroi des primes de fin d'année à accorder au personnel communal pour une enveloppe totale de 940 € et la distribution d'un colis aux professeurs ainsi qu'aux ATSEM de l'école de Chaussoy.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour l'octroi des primes accordées mais demande à mettre en place un système qui déterminera mieux le montant en fonction de la qualité du travail, l'assiduité et la disponibilité afin de récompenser chaque agent en fonction de leur motivation. Cette somme est inscrite au budget communal comme tous les ans. Le conseil municipal donne également son accord pour la distribution des colis aux personnes nommées ci-dessus.

Communication du Maire

Les vœux du Maire auront lieu le samedi 20 janvier 2018 à 18h à la salle des fêtes de Chaussoy. Monsieur MONTAIGNE souhaite prendre l'intégralité des frais liés à cette manifestation à sa charge.

Monsieur le Maire souhaite trouver une solution pour l'élagage de certains terrains. Le conseil demande à ce qu'un courrier soit envoyé à chaque propriétaire leur demandant d'effectuer l'entretien sous peine de sanction.

Les invitations pour le repas des aînés ont été envoyées. Madame ROUSSEL et Madame DENEUX demandent l'aide des conseillers pour préparer cette journée.

Les colis des aînés et les jouets des enfants sont commandés.

Monsieur HOUILLER souhaite acquérir un terrain à bâtir et souhaite savoir si la commune lui donne l'autorisation d'abattre le sapin se situant devant. Le conseil municipal donne son accord.

Le radar route d'Hainneville n'est toujours pas réparé malgré les nombreuses relances de Monsieur le Maire.

La FDE a commencé le remplacement des ampoules de l'éclairage public ce jour.

Un conseiller fait part du mauvais entretien des caniveaux rue de l'Orme. Monsieur le Maire va en informer l'employé technique de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 41.